

1  
( N° 203. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 3 MARS 1847.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Wybrand De Ryk, capitaine de navire au long cours.*

---

MESSIEURS,

La demande en naturalisation faite par le sieur De Ryk, date du 16 mai 1845.

Il a vu le jour à Woudsend (Pays-Bas), le 31 mars 1803 ; il a fait partie de la marine royale de France depuis le 23 novembre 1823, jusqu'au 14 mars 1835, et les autorités françaises attestent que c'est un navigateur distingué par ses connaissances ; que l'on doit à son habileté les succès obtenus par plusieurs navires baleiniers du port du Havre, et qu'il y a acquis l'estime et la confiance des armateurs.

Un certificat, délivré par le commissaire maritime du port d'Anvers, établit que le pétitionnaire a navigué de ce port, d'abord en qualité de second et ensuite comme capitaine à bord de différents navires nationaux, depuis le 20 mars 1838.

Les renseignements fournis par les autorités de Belgique font connaître qu'il est inscrit depuis 1838 sur les registres de la population de la ville d'Anvers ; que sa conduite est à l'abri de tout reproche, et que ses longs services, tant en Belgique qu'en France, lui ont acquis toutes les connaissances et l'expérience nécessaires à un bon marin.

Il pourra jouir de l'exemption du droit d'enregistrement dû sur les actes de naturalisation, si, conformément à l'article 8 de la loi du 21 juillet 1844, il obtient l'indigénat avant le 21 juillet de la présente année.

Les autorités ont émis un avis favorable à sa demande.

*Le Rapporteur,*

**HENOT.**

*Le Président,*

**J. MAERTENS.**